

ENGAGEMENT AU TITRE DE CHARGÉ D'ENSEIGNEMENT DE CLINIQUE

01. Le titre universitaire

Le chargé d'enseignement de clinique est une personne qui participe à l'enseignement dans une faculté ou un département. Le CEC ne peut enseigner qu'en milieu clinique.

Ce titre s'adresse aux médecins cliniciens qui n'ont pas de formation complémentaire. Cependant, le médecin doit posséder le permis d'exercer la médecine du Collège des médecins du Québec et un certificat de spécialité.

Il est engagé pour une période de **5 ans renouvelable indéfiniment**.

Il est attendu du clinicien-enseignant médecin nouvellement nommé qu'il complète 25 heures de formation professorale durant les 5 années suivant sa nomination. Ces formations professorales doivent être sélectionnées parmi celles offertes par le CPASS, et inclure les **2 formations obligatoires à suivre entre 6 mois et 2 ans suivant la nomination** (<https://cpass.umontreal.ca/formation/formations-offertes/cce/>).

02. Étapes

A. Lorsqu'il est informé d'un recrutement, le département universitaire contacte le département hospitalier pour débiter les démarches.

B. Le secrétariat hospitalier informe le médecin concerné des documents à fournir et de la date limite.

C. Le médecin envoie les documents requis au secrétariat du département hospitalier.

D. Le chef hospitalier ou DSP rédige une lettre d'appui.

E. Le secrétariat hospitalier envoie le dossier complet au département universitaire.

03. Documents à transmettre au département universitaire

- Lettre d'appui du chef hospitalier
- CV abrégé à jour



04. Délai de traitement

Le délai de traitement d'un dossier par les différentes instances est de 3 à 6 mois.

05. Services UdeM liés au titre universitaire

- Courriel institutionnel
- Office 365 (version Web)
- Solutions: Libre-Synchro, MedSis, proxy...

